

CFA SAINT LOUIS

PARCOURS D'INFORMATION, D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Objet et finalité

Le document formalise le parcours mis en œuvre par le CFA afin d'informer, accueillir, identifier, accompagner et suivre les apprentis et autres apprenants en situation de handicap, de prévenir les ruptures de parcours et de favoriser leur réussite en formation et leur insertion professionnelle.

Il s'appuie sur la démarche de la Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph. Il est adapté à l'organisation du CFA et doit être utilisé avec les outils de suivi internes.

2. Principes de référence

- Le handicap ne constitue pas, à lui seul, un motif d'exclusion d'une formation : le CFA recherche les conditions permettant l'accès et le maintien dans le parcours.
- L'évaluation porte sur les conséquences de la situation de handicap dans la formation et non sur le diagnostic médical.
- Les adaptations sont individualisées, proportionnées aux besoins et réévaluées lorsque la situation évolue.
- L'apprenant est associé aux décisions qui le concernent. Les informations relatives à sa situation sont partagées uniquement avec les personnes qui en ont besoin pour mettre en œuvre l'accompagnement.
- Lorsque les besoins dépassent les compétences ou moyens du CFA, le référent handicap mobilise les partenaires et expertises utiles.

3. Cadre réglementaire et ressources

- Code du travail – article L. 6231-2 : missions du CFA, notamment désignation d'un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap.
- Code du travail – articles R. 6222-50 et R. 6222-51 : aménagements de la formation des apprentis en situation de handicap et possibilité de mobiliser des structures ou organismes dont l'organisation et la pédagogie sont adaptées.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : principe de compensation et d'accessibilité.
- Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph : appui à l'évaluation des besoins, à la recherche de solutions, à leur mise en œuvre et au suivi.
- Réglementation du certificateur concerné pour les aménagements d'examens et d'évaluations certificatives.

4. Parcours du CFA SAINT LOUIS

Étape	Objectif	Modalités / outils CFA SAINT LOUIS	Pilote	Personnes associées	Partenaires / ressources
1. INFORMER	Informar sur l'accessibilité et la possibilité de signaler une situation de handicap.	Site internet, plaquettes, dossiers de candidature, accueil téléphonique/physique, réunions d'information, documents contractuels. Présentation du référent handicap et des modalités de contact.	Direction / administratif	Référent handicap, équipe d'accueil	Agefiph / RHF
2. IDENTIFIER ET ORIENTER	Repérer une situation de handicap ou un risque de difficulté et proposer un accompagnement adapté.	Questionnement non discriminant lors de l'accueil et de l'entrée en formation ; possibilité pour l'apprenant de demander un entretien confidentiel ; traçabilité de l'orientation vers le référent handicap.	Référent handicap	Apprenant, équipe pédagogique, équipe administrative, maître d'apprentissage si pertinent et avec l'accord de l'apprenant	RHF, Cap emploi, MDPH, autres acteurs selon la situation
3. ANALYSER LES BESOINS	Identifier les difficultés rencontrées et déterminer les besoins de compensation dans les différents environnements de formation.	Entretien avec l'apprenant ; analyse des situations de formation ; utilisation de la grille Agefiph d'évaluation des besoins ; concertation avec les acteurs utiles. En situation complexe, mobilisation de la RHF et/ou d'une expertise spécialisée.	Référent handicap	Apprenant, formateurs, coordinateur pédagogique, entreprise si nécessaire	RHF, PAS, Cap emploi, professionnels compétents
4. FORMALISER LE PLAN D'ADAPTATION	Définir les adaptations nécessaires et les responsabilités de mise en œuvre.	Plan d'adaptation / fiche de suivi interne ; préciser : besoin, adaptation, responsable, échéance, modalités de vérification. Les aménagements sont communiqués aux seuls professionnels concernés.	Référent handicap	Coordinateur pédagogique, formateurs, apprenant	RHF / Agefiph selon financement
5. METTRE EN ŒUVRE LES ADAPTATIONS	Permettre à l'apprenant de suivre la formation et les évaluations dans des	Adaptation des supports, consignes, rythme, modalités pédagogiques, environnement, outils numériques,	Coordinateur pédagogique / formateurs	Référent handicap, apprenant	RHF, PAS, Agefiph si besoin

	conditions adaptées.	organisation des temps de formation ou aide humaine, selon les besoins validés.			
6. EXAMENS ET ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES	Sécuriser l'accès aux évaluations et examens dans le respect des règles du certificateur.	Informar l'apprenant des démarches et délais ; accompagner la constitution du dossier ; vérifier la transmission des décisions d'aménagement au service concerné ; organiser la mise en œuvre des aménagements accordés.	Référent handicap / service administratif	Apprenant, équipe pédagogique	Certificateur, autorités compétentes, professionnels de santé selon procédure
7. SUIVRE ET RÉAJUSTER	Vérifier l'efficacité des adaptations et prévenir les ruptures.	Entretiens de suivi, échanges avec l'équipe pédagogique, retour de l'apprenant, suivi des absences/difficultés, réévaluation lors d'un changement de situation ou à la demande. Actualisation du plan d'adaptation.	Référent handicap	Apprenant, coordinateur, formateurs, entreprise si pertinent	RHF, Cap emploi et autres partenaires selon besoin
8. INSERTION PROFESSIONNELLE	Faciliter la poursuite de parcours et l'insertion professionnelle.	Appui CV/lettre, préparation aux entretiens, valorisation des compétences, orientation vers les acteurs spécialisés, anticipation des besoins de compensation en entreprise lorsque nécessaire.	Équipe pédagogique / référent handicap	Apprenant, entreprise	Cap emploi, France Travail, Agefiph et partenaires emploi

5. Évaluation des besoins :

L'évaluation est conduite à partir des situations concrètes rencontrées par l'apprenant : accueil, déplacements, installation, compréhension des consignes, apprentissages, travaux pratiques, numérique, communication, évaluations, rythme, alternance en entreprise et insertion.

1. Repérer les situations qui constituent une difficulté ou un risque.
2. Associer l'apprenant et recueillir ses besoins et les adaptations déjà efficaces.
3. Croiser, lorsque nécessaire, les regards du référent handicap, de l'équipe pédagogique, de l'entreprise et des professionnels ou partenaires compétents.

4. Définir les adaptations et les modalités de mise en œuvre.
5. Identifier les éventuels besoins de financement ou de prestations spécialisées.
6. Mettre en œuvre, vérifier l'efficacité et réajuster.

6. Confidentialité et partage de l'information

Le CFA ne diffuse pas le diagnostic ou les informations médicales de l'apprenant à l'équipe pédagogique. Le référent handicap partage uniquement les informations strictement nécessaires à la mise en œuvre des adaptations. Les documents de suivi sont conservés dans un espace sécurisé et accessible aux seules personnes habilitées.

7. Points de vigilance pour le référent handicap

- Ne pas attendre qu'une difficulté devienne une rupture pour proposer un entretien.
- Raisonner en termes de besoins et de situations, et non uniquement en fonction du type de handicap.
- Ne pas promettre un aménagement avant d'avoir vérifié sa faisabilité et, lorsqu'il s'agit d'un examen, les règles du certificateur.
- Documenter les décisions et leur suivi sans collecter d'informations médicales inutiles.
- Mobiliser la RHF lorsque la situation est complexe ou nécessite une expertise / concertation.

8. Révision du document

Révision : annuelle ou dès qu'une évolution réglementaire ou organisationnelle le justifie.

Responsable de la mise à jour : Référent handicap / Direction du CFA SAINT LOUIS.

Version : 2026 – applicable à compter de septembre 2026.